

Veuvage : votre caisse de retraite à vos côtés



Veuvage : votre caisse de retraite à vos côtés

En cas de perte du conjoint, certaines prestations peuvent être versées (retraite de réversion, allocation veuvage). Mais savez-vous que nous pouvons également vous apporter un soutien plus global et vous aider à faire face à ce moment difficile ?

Un accompagnement personnalisé

Lorsqu'on est confronté à certains événements douloureux de la vie, on peut se sentir fragilisé. Pour traverser ces épreuves, il peut s'avérer précieux d'être soutenu et conseillé. Afin de répondre au mieux à votre situation, nous vous proposons, sous certaines conditions, un accompagnement adapté à vos besoins avec un ensemble de solutions pour vous soutenir durant cette période : accompagnement social, livraison de courses, service repas, accompagnement aux formalités administratives, aide aux transports pour faciliter vos déplacements, aide à domicile, etc.

Un conseiller à votre écoute

Lorsque vous serez reçu pour votre demande de retraite de réversion, votre conseiller évoquera avec vous la possibilité de bénéficier de ces services. N'hésitez pas à lui faire part de votre situation et des difficultés que vous rencontrez au quotidien : le conseiller est à votre écoute.

Comment évaluer vos besoins ?

En fonction de votre situation et si vous le souhaitez, un professionnel du secteur social pourra être amené à prendre contact avec vous afin de convenir d'un rendez-vous.

Lors de l'entretien, le professionnel échangera avec vous sur vos attentes et analysera vos besoins.

À la suite de cet échange, des réponses adaptées vous seront proposées par votre caisse de retraite.



BON à SAVOIR

Cet accompagnement vous est proposé dans les 6 mois qui suivent la perte de votre conjoint.

Vos prestations d'assurance maladie

Vous pouvez, sous certaines conditions et en fonction de votre situation, obtenir des prestations auprès de votre caisse d'assurance maladie : maintien du droit au remboursement des frais de santé, versement d'un capital décès, etc.

Pour en savoir plus, contactez la caisse d'assurance maladie dont vous dépendez ou consultez le site :

www.ameli.fr



www.lassuranceretraite.fr
espace Retraités

Services en ligne

Pour demander votre attestation de paiement, signaler un changement d'adresse ou poser une question.

Rubrique prévention Bien vivre sa retraite

Pour des informations et des conseils : nutrition, santé, logement, etc.



Application Retraite Sécu
sur App Store et Google Play

Pour nous contacter : 39 60, prix d'un appel local depuis un poste fixe. De l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 09 71 10 39 60.

